

DELIBERATION N°2020-29/CCOG-SAT
relative à l'approbation du Schéma de Développement Agricole
de l'Ouest Guyanais (SDAOG)

L'An Deux Mille vingt le vendredi sept février, à dix heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice
= 31

Présents 19
Absents 11
Procurations 00
Votants 19

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 29 janvier 2020.

Publiée le :

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller..

ABSENTS EXCUSES :

Mme CHARLES Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. PESNA** Bendy, Conseiller -

ABSENTS NON EXCUSES :

- **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-Président - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller -

PROCURATIONS :

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Ouest Guyane
un territoire. des projets. un avenir

Délibération n°2020-29/CCOG-SAT
relative à l'approbation du Schéma de Développement Agricole
de l'Ouest Guyanais (SDAOG)

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
Vu l'avis favorable de la commission agriculture et ruralité du 31/01/2020 ;
Vu la note de synthèse présentée au conseil communautaire ;

Le travail d'élaboration du Schéma Directeur de Développement Agricole et Alimentaire de l'Ouest Guyanais (SDAOG), démarré en avril 2018, arrive à son terme.

Pour faire face aux enjeux alimentaires, de santé publique, de développement agricole et économique, sans négliger les agricultures traditionnelles et de petites échelles, le SDAOG propose 43 actions visant à :

- Diversifier et qualifier les pratiques des agriculteurs d'aujourd'hui et de demain ;
- Augmenter leurs performances techniques et économiques ;
- Accompagner la structuration des filières ;
- Mettre sur le marché une gamme élargie en qualité et en quantité de produits agricoles frais et transformés ;
- Se préparer à l'arrivée de la loi EG'Alim

Le SDAOG s'appuie sur les structures, organisations, institutions agricoles, agroalimentaires et liées à la restauration collective qui ont toutes participé à sa construction et se sont engagées dans sa réalisation.

Ce document cadre s'intègre totalement dans la stratégie agricole que la CTG est en cours de préparation ainsi que dans le SRDEII.

Le SDAOG qui est programmé pour la période 2020-2027, englobe tout le prochain PDRG. Il va donc permettre en 2020, année de préparation de la stratégie d'intervention du prochain programme, à le préparer en ayant des éléments précis et chiffrés.

Dès 2020, des actions vont être lancées par les acteurs s'étant positionnés comme pilote ainsi que par la CCOG. L'animation et le suivi du bon déroulement de ce plan de développement agricole et alimentaire est donc primordial dans sa réussite.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI les explications du Président et sur sa proposition ;

- **APPROUVE** le schéma directeur de développement agricole et alimentaire de l'ouest guyanais ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VOTE => Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Fait à Mana, le 7 Février 2020

Pour extrait conforme



La Présidente

Sophie CHARLES